



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY CONSEILLE LE GROUPE LAGARDÈRE EN VUE DE L'ACQUISITION DE BILLETREDUC.COM PAR SA FILIALE FRANCE BILLET SPÉCIALISTE DE LA BILLETTERIE CULTURELLE ET LOISIRS

Private Equity Corporate - M&A IT et données personnelles ANNULÉ - Concurrence, régulation européenne et FDI Contrats commerciaux et internationaux | 21/01/19 | Julien Aucomte Florence Chafiol Maxime Legourd



August Debouzy a conseillé le groupe Lagardère, un des leaders mondiaux de l'édition, la production, la diffusion et la distribution de contenus, dans le cadre des négociations exclusives engagées en vue d'un projet d'acquisition de Biletreduc.com par France Billet, filiale du Groupe Fnac Darty.

Leader de la billetterie en France à travers un réseau de distribution multicanal et multi-enseignes, maillé sur l'ensemble du territoire, France Billet proposerait, grâce à cette acquisition, une offre de billetterie plus large et diversifiée sur le marché du *last minute*, afin de lui permettant de capter un nouveau public, d'accroître son attractivité auprès des organisateurs d'événements et de renforcer son action en faveur de la diversité culturelle

Avec 2 millions de clients et près de 8 M€ de chiffre d'affaires, la plateforme en ligne Biletreduc.com est notamment une référence sur le segment du théâtre, et recueille plus de 140 000 critiques par an. L'objectif de Fnac Darty est de finaliser l'opération au cours du premier trimestre 2019.

Conseils juridiques :

August Debouzy conseillait le groupe Lagardère sur les aspects Corporate / M&A avec une équipe composée de Julien Aucomte, associé, Elsa Jospé, avocat senior et Maxime Legourd, avocat.

August Debouzy conseillait le groupe Lagardère sur les aspects IP/Data avec une équipe composée de Florence Chafiol, associé et Barbara Naouri, avocat senior.
